

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

1) Nathalie ARDANOY domiciliée 5 rue de la Garigue – 66200 Latour bas-Erne
d'une part

2) le Stagiaire :
d'autre part

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Article I - Objet :

En exécution du présent contrat, Nathalie ARDANOY s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **FORMATION AUX PRATIQUES DE GUERISONS SPIRITUELLES ET OUVERTURE DES CAPACITES MEDIUMNIQUES**

Article II - Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de : *acquisitions, entretien et perfectionnement des connaissances* prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Cette formation à un but strictement personnel
- Elle a pour objectif de : former de futures thérapeutes à différentes techniques de soins et développer les facultés psychiques et intuitives de chaque participant.
- Sa durée est fixée à : 126 heures

Programme de la formation :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques de la relation d'aide.
- Poser des objectifs personnels concrets et suivis dans leur réalisation.
- Découverte de vos outils et supports de travail.
- Apprendre à vous connaître.
- Apprendre à s'accepter avec ses parts d'ombre et de lumière.
- Apprendre à ouvrir votre cœur, à pardonner à votre entourage et à vous-même et à libérer toutes vos émotions limitatives et négatives.
- Apprendre à élargir votre champ de conscience et à entrer en contact avec votre être intérieur.
- Apprendre différentes techniques de guérisons à travers le toucher du corps.
- Apprendre à nettoyer les mémoires transgénérationnelles et karmiques.
- Savoir couper les liens énergétiques négatifs entre les individus.
- Savoir libérer les entités parasites "passages d'âme".
- Apprendre à s'occuper d'une personne sans projection.
- Savoir monter un arbre généalogique et l'interpréter.
- Apprendre les rituels de libération : les actes symboliques.
- Savoir prendre la parole en public et travailler la présence, le naturel et l'aisance.
- Savoir-faire une conférence.

- Préparer vos flyers de présentations et cartes de visite.
- Pratiquer l'échange de soins.
- Etre capable d'animer un groupe.
- Apprendre à canaliser l'énergie Divine à travers tous vos sens, et découvrir vos dons et talents uniques à chacun.
- Développer la confiance en soi et l'estime de soi au sein d'un groupe dans le respect de l'autre sans jugement.
- Développer votre médiumnité et vos dons de voyance.
- Augmenter la puissance de vos soins énergétiques.
- Recevoir les enseignements et une pratique de soin qui vous permettront d'aider les autres et de les accompagner vers leur libération.
- Acquérir les outils de libération émotionnels : TAT – EFT – Ask and receive.
- Libérer les poids émotionnels de l'enfance et du transgénérationnel.
- Apprendre à recevoir des messages de vos guides par voies écrite et orale.
- Apprendre à lire les mémoires Akashiques.

Article III - Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Aucun niveau de connaissance n'est requis, hormis le niveau élémentaire.

Article IV - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu : octobre 2018 à juin 2019 à raison d'un week-end par mois, selon le calendrier ci-dessous :

20 - 21 Octobre 2018 ; 10 – 11 Novembre 2018 ; 08 – 09 Décembre 2018 ; 19 – 20 Janvier 2019 ; 09 – 10 Février 2019 ; 09 – 10 Mars 2019 ; 06 – 07 Avril 2019 ; 11 – 12 Mai 2019 ; 08 – 09 Juin 2019

- **Lieu** : 5 rue de la garrigue – 66200 Latour bas-Erne
- Elle est organisée pour un effectif de : 6 stagiaires minimum et 12 Stagiaires maximum
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

Etudes de cas – recherches personnelles avec résultats à fournir

- Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont :
Nathalie ARDANOUY – Praticienne en thérapies brèves – Psychogénéalogiste –
Formée à l'hypnose Eriksonienne - Médium

Article V - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe Nathalie ARDANOUY par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation autofinancé est fixé à : 1890 euros.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de : 500 euros. (Cette somme ne peut être supérieure à 33 % du prix acquitté par le stagiaire).
- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, au début de la formation soit 1390€

Article VII - Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de Nathalie ARDANOUY ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis
- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire :

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article VIII - Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Perpignan sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le..... / /.....

.....

Nathalie ARDANOUY

Signature précédée de « lu et approuvé »

Signature précédée de « lu et approuvé »